



COMITE DE DIRECTION

Jeudi 30 septembre 2021 à 19h30

Présents :

Mmes Magalie ANDRIEUX - Sophie ENRIQUEZ - Cécile MAAKARON

MM Eric BELLANDI - Christian CARMAUX - Nicolas CHARTON - Michel DUBERNET - Henri JAUBERT (en visio) - Eric LARRIGAUDIÈRE - Jean-François LABOURDETTE - Alain MARCQ - Sylvain MICHELET - José ROMERO - Dominique STOLL

Excusés : Florence BROUSSARD - Sandrine PEQUIGNOT - Aurélie TOUSSAINT - Philippe CUNY - Philippe LACOMBE - Pascal SEVERAC

Assistent également : Jacques REYNAERT (en sa qualité de président de la Commission Promotion de l'Arbitrage) - Magali BOYER - Magali GIMENEZ (Alain DELPECH et Benoît MARTINAUD sont excusés, en formation à la LFNA).

1. Homologation du PV du Comité de Direction du 12 août 2021

> Le compte rendu de la réunion du 12 août 2021 est homologué à l'unanimité.

2. Situation sanitaire

> rappel de l'accord des membres du CD, par voie électronique, du report des championnats jeunes de 1 mois (au 15/09), pour laisser le temps aux clubs d'accueillir leurs jeunes licenciés,

- envoi aux clubs du protocole de reprise des championnats pour la bonne application des mesures sanitaires,

- publication sur Facebook + envoi aux clubs des conditions d'application du passe-sanitaire pour les 12-17 ans à compter du 30/09/2021. Une tolérance de 2 mois est admise pour les enfants qui auront 12 ans lors de cette saison. Les tests PCR resteront gratuits pour les mineurs, même après la date-limite du 15 octobre 2021 (payant pour les majeurs),

- à la demande du président Sylvain MICHELET, le député Freschi a organisé avec le CDOS et plusieurs fédérations sportives une visio sur la situation sanitaire et ses répercussions sur le monde sportif et plus particulièrement sur les bénévoles et a mené une réflexion sur les perspectives de prises en charge de leur engagement.

> après consultation électronique des membres du CD, ceux-ci ont émis un avis favorable pour la distribution de chasubles aux clubs, et de produits sanitaires à ceux qui en font la demande.

3. Arbitrage

3.1 Création du Pôle Arbitrage :

Sylvain MICHELET et Jacques REYNAERT présentent, sur la base d'un diaporama, la création du Pôle arbitrage, mis déjà en place dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, districts avec lesquels le Lot-et-Garonne est associé dans le suivi de l'arbitrage par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine.

Les objectifs de ce pôle sont de se préoccuper du recrutement et de la fidélisation des arbitres, en particulier féminines et jeunes – moins de 23 ans).

Ce pôle viendra compléter la structuration actuelle :

- CDA : commission départementale des arbitres, présidée par Eric BELLANDI,
- CDPA : commission départementale de la promotion de l'arbitrage, présidée par Jacques REYNAERT,
- CDSA : commission départementale du statut de l'arbitrage : présidée par Philippe CUNY.

A ce pôle arbitrage composé des 3 présidents cités ci-dessus, le président départemental du syndicat des arbitres serait également associé (Eric LARRIGAUDIERE).

Un président de ce pôle arbitrage doit être désigné, si possible extérieur aux commissions regroupant les arbitres. Un candidat se propose : Michel DUBERNET.

Les décisions suivantes sont prises par le Comité de Direction :

- > *approbation de la création du pôle arbitrage (9 pour, 5 abstentions, 1 contre),*
- > *approbation de la candidature de Michel DUBERNET comme président (12 pour, 3 abstentions).*

3.2 Proposition de modification des demandes de mutés supplémentaires par la CDPA :

Jacques REYNAERT présente le projet de modification (document en annexe), permettant aux clubs ayant recruté un arbitre stagiaire de bénéficier d'un muté supplémentaire dans l'équipe de leur choix en district

- > *approbation de cette modification à l'unanimité*

3.3 Autres propositions :

Toujours dans cet esprit de promouvoir l'arbitrage, le Comité de Direction :

- > *décide de participer financièrement au coût de la formation des arbitres stagiaires :*

<i>Catégorie d'arbitres</i>	<i>Coût de la formation</i>	<i>Participation du club</i>	<i>Participation du District</i>
<i>Arbitres stagiaires jeunes (- 23 ans)</i>	<i>100,00 €</i>	<i>10,00 €</i>	<i>90,00 €</i>
<i>Arbitres stagiaires seniors</i>	<i>105,00 € (- la participation FFF de 50€ =55€)</i>	<i>10,00 €</i>	<i>45,00 €</i>

4. Fonctionnement des commissions du District

Sylvain MICHELET a participé à un certain nombre de commissions du District (compétitions,

technique, féminine) et félicite les membres de ces instances pour le travail effectué en ce début de saison. Les retours auprès des clubs sont positifs.

Les réunions de rentrée ont également été appréciées, comme celle des jeunes à Aiguillon le 9 septembre dernier.

Les techniciens du District (Alain, Benoît et Corentin) accompagnent la commission jeunes de manière très intéressante.

Au sein de la Commission des compétitions :

- pôle jeunes, Nicolas MACCALI est chargé de réfléchir, en lien avec Benoît MARTINAUD, à une refonte des coupes des jeunes.
- pôle féminines : Aurélie TOUSSAINT est moins disponible en raison de nouvelles obligations professionnelles.
> *Cécile MAAKARON lui succède à la présidence.*

Les autres commissions doivent recommencer à se réunir très vite, et faire part de leurs besoins en fournitures et équipements de bureau pour leur fonctionnement.

5. Reprise des compétitions

- Rappel des décisions par consultations électroniques des membres du CD (avis favorables) :
 - > *validation des ententes*
 - > *décalage des reprises des championnats d'une semaine (D1, D2, D3)*
 - > *report des engagements pour les jeunes au 15/09*

- Coupe de France :

les résultats sont bien meilleurs qu'en 2020 : 4 clubs au 4ème tour, au lieu de 1 au 3ème tour la saison dernière ;

- Licenciés :

les statistiques présentées en séance montrent une baisse moyenne de 7 % au niveau des pratiquants, similaire au niveau régional, avec des nuances selon les catégories. C'est chez les féminines seniors que la baisse est la plus marquée ;

- Forfaits :

ils sont plus nombreux en début de saison que les années précédentes, avec un forfait général en D1 et un autre en D2, ce qui est rare. A noter des forfaits de début de saison, liés certainement à la question du passe sanitaire ;

- Championnat futsal :

6 équipes semblent intéressées, après contacts avec Benoît MARTINAUD.

Les engagements sont en cours :

- > *approbation de la gratuité des engagements pour chaque équipe (38€/équipe)-*

Championnats féminins :

- lettre de l'USPF pour porter l'autorisation à 3 jeunes joueuses U16 et U17 de pouvoir

jouer en sénior, au lieu de 1 et 2. Cela permettrait aux clubs de garder leurs jeunes joueuses.

> *la LFNA va être saisie, car les textes relèvent de la Ligue*

- lettre de Caumont : demande de dérogation pour qu'une joueuse U15 puisse participer en sous classement à la compétition U11F U13F, afin qu'elle puisse continuer la pratique.

> *approbation à l'unanimité des membres du CD*

- Ententes :

l'article 20 des règlements généraux limite les ententes à 1 seule équipe par catégorie entre 3 clubs. Des clubs souhaiteraient une évolution de ce texte.

> *l'examen de ce point est reporté au prochain CD, pour une éventuelle proposition soumise au vote des clubs lors de l'AG financière du 22 novembre prochain.*

6. Trésorerie : travaux et achats à prévoir

- Toiture :

en raison des fuites lors de chaque épisode pluvieux, des devis ont été demandés à 3 entreprises, pour enlever la coupole-ballon transparente et installer des tuiles et deux vélux ;

> *le CD retient le devis de l'entreprise AUSIGNAC, de Marmande*

- Électricité :

un 1^{er} devis a été sollicité pour refaire le réseau électrique, non adapté aux normes actuelles et aux nouveaux équipements informatiques.

> *un second devis va être demandé pour pouvoir comparer.*

- Imprimante supplémentaire dans la salle des commissions :

cet achat ou ce prêt va permettre aux commissions de fonctionner de manière autonome le soir, tout en fermant les locaux du secrétariat.

7. Communication

- Annuaire papier du District :

il vient de paraître et est déjà en cours de diffusion aux clubs ;

- Partenariat :

création en cours d'un book pour le sponsoring par la commission communication ;

- Sud-Ouest :

- la liste des bénéficiaires de l'édition du mercredi, avec Foot 47, a été actualisée,
- la commission « Communication » est en train de préparer un évènement spécial pour les 40 ans de Foot 47 en décembre 2021.

> *les propositions seront faites lors du prochain CD ;*

- Soirée des bénévoles :

elle se déroulera en mars 2022, probablement de nouveau à Damazan, lieu central pour

l'ensemble des clubs.

> la commission « Communication » fera des propositions ;

- Visite de Clairefontaine :

les 2 et 3 octobre, pour 3 bénévoles (moins de 5 ans d'ancienneté). Les personnes tirées au sort sont issues des clubs de Villeréal, Fumel et Monflanquin.

8. Aspects administratifs et budgétaires

- Entretiens professionnels des salariés du District :

Sylvain MICHELET et Dominique STOLL vont procéder cet automne à la formalisation annuelle de ces entretiens ;

- Frais de déplacements kilométriques :

un formulaire sur le principe de celui de la Ligue va être proposé à chaque licencié appelé à se déplacer au District (sauf pour les cas où la prise en charge n'est pas prévue), avec une actualisation du barème de remboursement ;

- Indemnité des délégués :

une revalorisation de 32 à 35 euros est proposée, la plaçant au même niveau que celle des observateurs

> ce nouveau montant va être soumis au vote des clubs lors de l'AG du 22/11/21

- charte de l' élu et du coopté :

ce document concerne les membres élus du CD et les membres non élus des commissions. Il s'agit de la charte d'éthique du District pour mettre en application les valeurs et les principes de notre institution. Il a été actualisé, et présenté en séance ; il sera soumis à la signature de toutes les personnes concernées

> les membres du CD valident la charte de l' élu et du coopté à l'unanimité.

- convention relative au signalement et au traitement des infractions commises lors des rencontres officielles de football :

cette convention est signée entre le District et le Procureur de la République, le directeur départemental de la Sécurité Publique et le Commandant du Groupement de Gendarmerie.

Elle vise à protéger les acteurs du football (officiels et arbitres) et à mettre en œuvre des réponses pénales adaptées aux violences dont ils peuvent être victimes.

> Cette convention avait été signée il y a plusieurs années, et doit être actualisée ; un travail de rédaction va être réalisé par Sylvain MICHELET, Dominique STOLL et Eric LARRIGAUDIÈRE, Président du syndicat des arbitres, avant de rencontrer les autorités signataires.

La prochaine réunion du Comité de Direction se tiendra le **lundi 25 octobre 2021 à 19h00** au District

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

Eu égard aux difficultés actuelles d'acheminement du courrier postal, il est conseillé de privilégier la voie électronique (juridique@lfna.fff.fr) ».

Le secrétaire général

Dominique STOLL

-